MAIRIE D'AUTHEZAT 63114

Tél. 04 73 39 50 31 mairie@authezat.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice: 15 Présents: 14 Votants: 15 Envoyé en préfecture le 17/07/2024 Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID: 063-216300210-20240621-2024_030-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal délibération n°2024/030 du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal: 17 juin 2024.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHELI, Mesdames Christelle REUGE, Christine CHAUVANET, Monsieur Julien LACOUR, Mesdames Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Marion RONFET, Messieurs Nicolas CORIAN, Alexis GRAND, Alexandre BRESSOULALY :

Excusé: Monsieur Samuel OLIVEIRA;

Procuration: de Monsieur Samuel OLIVEIRA à Monsieur Yves CHAMBON;

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane KIHELI.

OBJET:

ASSEMBLÉE

Constitution de la commission d'appel d'offres

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 15/07/2024.

Pour copie conforme; en Mairie, le 15/07/2024.

Ally-de-Disc

Le Maire, Yves CHAMBON.

Le secrétaire de séance, Stéphane KIHELI. Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Propose de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste de volontaires est présentée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)15
	Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides))0
d.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))
f.	Majorité absolue

Monsieur le Maire proclame élus les 3 membres titulaires suivants :

- 1. Mme Ornella MIMY
- 2. Mme Ludivine FERNANDEZ
- 3. M. Stéphane KIHELI

et les 3 membres suppléants suivants :

- 1. M. Alexis GRAND
- 2. Mme Isabelle DE ARAUJO
- 3. M. Alexandre BRESSOULALY